

**DELIBERATION N°30/2018**

Date de la convocation  
**21 Septembre 2018**

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Complément de Rémunération 2018**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-M.M FORNERIS – M.AMIEL

**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration qu'en date du 14 octobre 1993 et du 9.12.2004, deux délibérations relatives au versement d'un complément de rémunération annuel avaient été prises.

La délibération du 9/12/2004 prévoit que le conseil délibère chaque année afin que le complément de rémunération versé soit revalorisé en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation (France entière) indice calculé sur les 12 derniers mois.

Monsieur le Président propose donc au Conseil d'administration de revaloriser le complément de rémunération dans les conditions énoncées ci-dessus pour l'année 2018 et rappelle au conseil que ce complément de rémunération annuel est versé avec la paie du mois de novembre depuis son intégration en 1993. Les agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite le perçoivent au moment de leur départ et au prorata de leur période d'activité.

L'augmentation est de 2,3 % soit 26 €, le complément de rémunération passe de 1 140 € à 1 166 € pour l'année 2018.

Cette dépense est inscrite au budget 2018.

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration :

De l'autoriser à revaloriser le complément de rémunération pour l'année 2018 en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation (France entière) indice calculé sur les 12 derniers mois.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir entendu Monsieur le Président,

Décident à l'unanimité de revaloriser pour l'année 2018, le complément de rémunération en fonction de l'indice précité,

Autorisent Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

350005

RENDU EXECUTOIRE PAR

M<sup>r</sup> le PRÉSIDENT

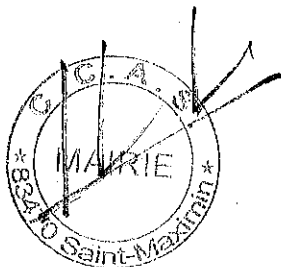
APRES TRANSMISSION

à la SOUS-PREFECTURE le : *Mars 18*  
et de la PUBLICATION le : *Mars 18*

Pour copie conforme

Le Président

Horace LANFRANCHI



**DELIBERATION N°31/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Décision modificative n°2/2018 - CCAS**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-  
M.M FORNERIS – M.AMIEL

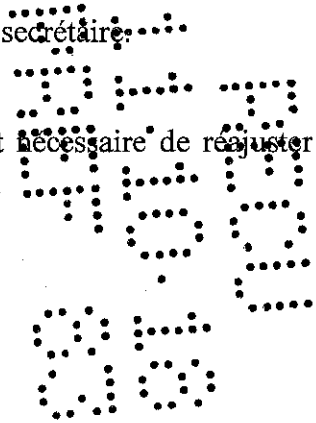
**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de réajuster certains chapitres du budget de l'exercice 2018 comme suit :



<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES		RECETTES	
	Fonction / Article	sommes	Fonction / Article	sommes
<b>Chapitre 011</b> Locations immobilières	5233/6132	- 16 300		
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b> Titres annulés sur exercice antérieur	5233/673	+ 3 300		
<b>Chapitre 023</b> Virement section investissement	023	+ 13 000		
<b>TOTAUX section Fonctionnement</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre 021</b> Virement de la section de fonctionnement	021			+ 13 000
<b>Chapitre 21</b> Immeuble de rapport (frais de notaire)	5233/2132	+ 13 000		
<b>TOTAUX section INVESTISSEMENT</b>		<b>13 000</b>		<b>13 000</b>

Monsieur le Président entendu,

Le Conseil d'Administration après délibéré décide à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

RENDU EXECUTOIRE PAR  
M<sup>r</sup> le PRÉSIDENT  
APRES TRANSMISSION

à la SOUS-PREFECTURE le : 11.10.18  
et de la PUBLICATION le : 11.10.18

Pour copie conforme  
Le Président  
Horace LANFRANCHI



**DELIBERATION N°32/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Annulation de titre sur exercice antérieur 2016**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-M.M FORNERIS – M.AMIEL

**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président expose à la commission administrative qu'il serait souhaitable d'envisager l'annulation partielle du titre suivant :

- Titre n° 457 du 11 octobre 2016 de 3 330.60 € (sur 8 839.25 €) provenant de l'ASP CNASEA concernant des remboursements du contrat avenir de Madame BELLETEIX Laura à la Résidence Espérière.

L'aide de l'ETAT est versée par avance et doit être justifiée par les suivis d'activité.

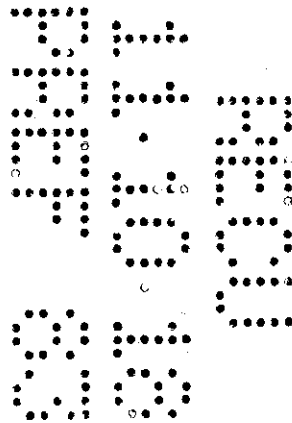
En effet, du fait des nombreux arrêts maladies de Madame BELLETEIX (du 15 au 19/01/2016, du 29/04 au 30/06/2016, du 24 au 25/11/2016 et du 5 au 9/12/2016), il s'est avéré nécessaire de procéder au remboursement de la somme de 3 330.60 €. (Ci-joint courrier de l'Agence Service de Paiement).

Le Président propose à la commission administrative l'annulation partielle du titre 457 du 11 octobre 2016 pour un montant de 3 330.60 €.

Ce titre ayant été émis sur un exercice budgétaire antérieur à 2018, il est nécessaire d'émettre un mandat de 3 330.60 € au compte de charges 673.

Monsieur le Président entendu,  
La Commission Administrative délibère à l'unanimité  
Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire  
DIT que la dépense fait l'objet de la Décision Modificative n°2/2018 - compte 673

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les  
membres présents.



RENDU EXECUTOIRE PAR  
M<sup>r</sup> le PRÉSIDENT  
APRES TRANSMISSION  
à la SOUS-PREFECTURE le : 11/01/2018  
et de la PUBLICATION le : 11/01/2018



Pour copie conforme  
Le Président  
Horace LANFRANCHI



**DELIBERATION N°33/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Réévaluation du loyer de la Résidence l'Espérière**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-M.M FORNERIS – M.AMIEL

**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que depuis la fermeture du foyer logement l'Espérière en 2009 – date de l'ouverture de l'EHPAD « Aux Trois Tilleuls » - le loyer d'un montant de 810,00 € n'avait jamais été réévalué.

Devant l'augmentation du coût de la vie, au bout de 10 ans, Monsieur le Président propose de porter le montant du loyer à 850,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il sera réévalué chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon l'indice de référence des loyers.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le montant du loyer de la Résidence l'Espérière à 850,00 €.

Monsieur le Président entendu,  
Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le montant du loyer de la Résidence l'Espérière à 850,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

RENDU EXECUTOIRE PAR

M: le PRÉSIDENT

APRES TRANSMISSION

à la SOUS-PREFECTURE le : 11.10.18

et de la PUBLICATION le : 11.10.18



Pour copie conforme

Le Président

Horace LANFRANCHI



**DELIBERATION N°34/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Vente de matériel de cuisine – Résidence l'Espérière**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-M.M FORNERIS – M.AMIEL

**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que pour des raisons de réorganisation de la cuisine de la Résidence l'Espérière, du matériel est à vendre suivant la procédure de l'offre la plus avantageuse sous plis fermés :

Liste du matériel à vendre :

N°Lot	Désignation du lot
1	14 plaques de four en fonte
2	1 balance ancienne sans les poids
3	6 grandes plaques pour four
4	1 grande passoire
5	4 casseroles de diamètre différent
6	1 piano avec gril et friteuse incorporé
7	1 piano avec grosse marmite

Les lots 1.3.et 5 ont la possibilité d'être détaillés.



Le descriptif ainsi que les documents pour les offres et le règlement seront mis en ligne sur le site de la Mairie.

Sur demande faite auprès de la Résidence l'Esperière, les personnes intéressées pourront venir examiner le matériel à compter du 9 octobre jusqu'au 30 novembre 2018.

Le démontage et l'enlèvement seront à la charge des acheteurs et seront faits par leurs soins. Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la vente du matériel de cuisine de la Résidence l'Esperière.

Monsieur le Président entendu,

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la vente de ces matériels.

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

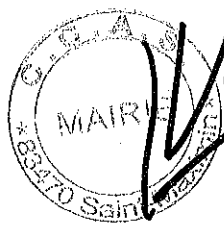
RENDU EXECUTOIRE PAR

M. le PRÉSIDENT

APRES TRANSMISSION

à la SOUS-PREFECTURE le : *M. le Maire 18*

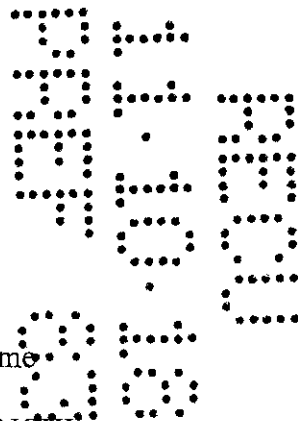
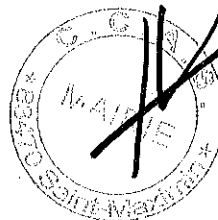
et de la PUBLICATION le : *M. le Maire 18*



Pour copie conforme

Le Président

Horace LANFRANCHI



**DELIBERATION N°35/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Affectation du résultat 2017 -EHPAD « Aux Trois Tilleuls »**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-M.M FORNERIS – M.AMIEL

**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

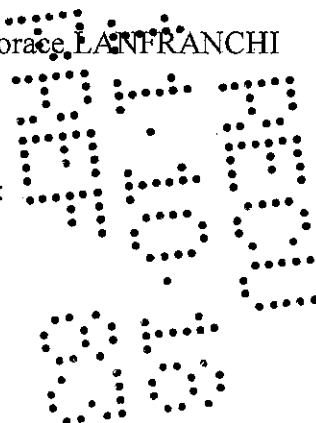
Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

**DETERMINATION DU RESULTAT 2017**

**À affecter au cours de l'exercice 2018**



	<b>Résultat 2017</b>	<b>Résultat incorpore Budget 2017</b>	<b>Résultat à affecter au titre de 2017</b>
<b>Hébergement</b>	<b>+ 24 663.35 €</b>	<b>- 60 826.99 €</b>	<b>- 36 163.64 €</b>
<b>Dépendance</b>	<b>- 17 919.72 €</b>		
<b>Soins</b>	<b>+ 77 837.91 €</b>		
<b>DEP + SOINS</b>	<b>+ 59 918.19 €</b>	<b>- 61 396.52 €</b>	<b>- 1 478.33 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 84 581.54 €</b>	<b>- 122 223.51 €</b>	<b>- 37 641.97 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**Affectation**

<b>Débit</b>		<b>Crédit</b>	
<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
<b>12</b>	<b>84 581.54 €</b>	<b>11931</b>	<b>60 826.99 €</b>
<b>11931</b>	<b>36 163.64 €</b>	<b>11932</b>	<b>61 396.52 €</b>
<b>1068632</b>	<b>1 478.33 €</b>		
<b>Totaux</b>	<b>122 223.51 €</b>		<b>122 223.51 €</b>

Monsieur le Président entendu,

Les membres du Conseil d'administration délibèrent à l'unanimité.

Approuvent l'Affectation du Résultat 2017 de fonctionnement de l'EHPAD « Aux Trois Tilleuls ».

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jours mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Signature au registre

RENDU EXECUTOIRE PAR  
M le PRÉSIDENT

APRES TRANSMISSION

à la SOUS-PREFECTURE le : 11.10.18  
et de la PUBLICATION le : 11.10.18

Pour copie conforme

Le Président

Horace LANFRANCHI

**DELIBERATION N°36/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Décision Modificative : Section fonctionnement BP 2018 -EHPAD « Aux Trois Tilleuls »**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-M.M FORNERIS – M.AMIEL

**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Le Conseil d'Administration sur décision du Président décide de modifier l'inscription comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Comptes	Intitulé	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés	11 838.72 €	
7588	Autres produits de gestion courante		11 838.72 €
TOTAUX		11 838.72 €	11 838.72 €

Monsieur le Président entendu,

Les membres du Conseil d'administration délibèrent à l'unanimité

Approuvent la décision modificative section de fonctionnement BP 2018 de l'EHPAD « Aux Trois Tilleuls »

Ainsi délibéré à Saint Maximin les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

RENDU EXECUTOIRE PAR

M. LE PRÉSIDENT

APRES TRANSMISSION

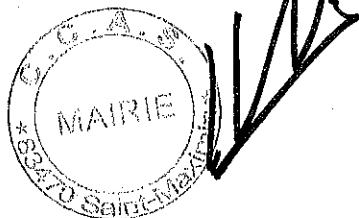
à la SOUS-PREFECTURE le : 11.10.18

et de la PUBLICATION le : 11.10.18

Pour copie conforme

Le Président

Horace LANFRANCHI



**DELIBERATION N°37/2018**

Date de la convocation  
21 Septembre 2018

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	07
Nombre de procuration	01
Nombre de membres absents.	05
Nombre de votants	08

**OBJET : Décision Modificative : Modification de crédit : EPRD 2018 voté en Avril 2018 /Décision tarifaire  
Juin 2018 -EHPAD « Aux Trois Tilleuls »**

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 17h00 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Horace LANFRANCHI.

**Présents** : H.LANFRANCHI-H.HENRI-A-M LAMIA-L.ANCOLIO-P.CATALA-COTTINI-  
M.M FORNERIS – M.AMIEL

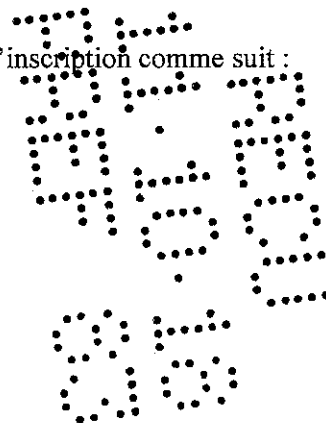
**Absents** : J SILVY-ALIBERT-M.PORTE-G.PEREZ-C.SALEIL

**Absents excusés** : O.BARRAU – A.COUTURE

**Pouvoirs** : M.PORTE donne pouvoir à A.M LAMIA

La séance a été ouverte à 17h00, Claudine GUISIANO a été désignée secrétaire.

Le Conseil d'Administration sur décision du Président décide de modifier l'inscription comme suit :



**FONCTIONNEMENT :**

Comptes	Intitulé	Dépenses	Recettes
6132	Location immobilières	- 1135.00 €	
61521	Bâtiments publics	- 3 952.91 €	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	- 3 035.00 €	
6588	Autres	- 50.00 €	
735311	Tarifs journaliers au socle de prestations		- 22 983.07 €
7588	Autres produits de gestion courante Assurance SOFAXIS		5027.38 €
602261	Protections, produits absorbants	- 2 017.48 €	
60622	Produits d'entretien	- 447.00 €	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	- 493.00 €	
7352121	Hébergement permanent des résidents		- 7 585.00 €
73532	Part afférente à la dépendance		14 410.30 €
6021	Produits pharmaceutiques produits à usage médical	- 2 182.89 €	
73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		- 749 329.00 €
735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire		747 146.11 €
<b>TOTAUX</b>		<b>- 13 313.28 €</b>	<b>- 13 313.28 €</b>

Monsieur le Président entendu,  
 Les membres du Conseil d'administration délibèrent à l'unanimité  
 Approuvent la décision modificative EPRD 2018 de l'EHPAD  
 Ainsi délibéré à Saint Maximin les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les  
 membres présents.

3520

Pour copie conforme  
 Le Président  
 Horace LANFRANCHI



RENDU EXECUTOIRE PAR  
 M<sup>r</sup> le PRÉSIDENT  
 APRES TRANSMISSION  
 à la SOUS-PREFECTURE le : 11/01/18  
 et de la PUBLICATION le : 11/01/18

